



Assemblée Générale

RENTRÉE 2025

Dunkerque – 11 SEPTEMBRE 2025





STATISTIQUES

A.S

STATISTIQUES LICENCIÉ(E)S



	AS	TOTAL LICENCES 2024-2025	LICENCES/ POPULATION SCOLARISEE	LICENCES GARCONS	LICENCES FILLES	LICENCES 2023-2024	PERTE ou GAIN / 2023-2024
UNSS SD NORD	287	35069	24.46	61.97	38.03	35666	-597

PRIX COTISATION	Nombre AS
1 euro - 16 euros	160
17 euros	11
17 euros - 30 euros	116
TOTAL	287

PRIX MOYEN COTISATION NORD	14.80 €
----------------------------	----------------

PRIX LICENCE CONTRAT NATIONAL	17.03 €	-2.23 €
----------------------------------	----------------	----------------

STATISTIQUES « VIE DES AS »



31/08/2025		BILAN VIE DES AS			
DISTRICTS		Nbre AS	TERMINEE	COMMENCEE	PAS COMMENCEE
1	CAMBRAI	21	12	2	7
2	DOUAI	34	19	7	8
3	DUNKERQUE	36	14	7	15
4	FOURMIES	9	9	0	0
5	FLANDRES	17	15	2	0
6	LILLE	68	33	12	23
7	MAUBEUGE	21	10	3	8
8	ROUBAIX	22	14	5	3
9	TOURCOING	14	6	3	5
10	VALENCIENNES	45	26	4	15
TOTAUX		287	158	45	84

Département Du Nord	Nombre AS	
	287	
Bilan Vie des AS	Nombre AS	%
Terminée	158	55.07
Commencée	45	15.67
Pas commencée	84	29.26
TOTAL	287	



!!! ATTENTION !!!

Pas de remboursement et pas de prise en charge dans les transports en 2025-2026 si la vie des A.S n'est pas remplie au

26 septembre 2025

Le bilan vous sera envoyé début octobre 2025.

Un courrier sera envoyé aux présidents et secrétaires d'A.S.
Vous serez destinataires de la liste des établissements de vos districts.



BILAN SUBVENTION CD

2024-2025



BILAN DES FINANCEMENTS DU **CONSEIL DEPARTEMENTAL** DU NORD 24-25

Subvention aux AS / Nombre de licenciés	81 000
Subvention Stage Plein Air	5 900
Aide aux championnats de France UNSS	14 700
Subvention au SD NORD	96 500
Subvention aux sections sportives (135)	264 500
TOTAL	462 600

BILAN DEMANDES PAR LES A.S DE LA SUBVENTION CD 59 / 24-25



DISTRICTS		Nbre AS CLG	Nombre de Dossier Envoyé et Financé	AS n'ayant pas fait de demande
1	CAMBRAI	15	15	0
2	DOUAI	23	23	0
3	DUNKERQUE	24	23	-1
4	FOURMIES	7	7	0
5	FLANDRES	11	11	0
6	LILLE	48	44	-4
7	MAUBEUGE	15	15	0
8	ROUBAIX	14	13	-1
9	TOURCOING	10	9	-1
10	VALENCIENNES	32	31	-1
TOTAUX		199	191	-8
%		2024-2025	95.98	4.02
		2023-2024	75.38	24.62
BUDGET AIDE FORFAITAIRE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD		2024-2025		
		81 000	78 400	-2 600 €

	CODE	TYPES	ETABLISSEMENTS	VILLES	MONTANT AIDE CD 59	DISTRICT
1	11476	Collège	du Westhoeck	Coudekerque B.	300	Dunkerque
2	11547	Collège	J. Zay	Faches Thu	300	Lille
3	11562	Collège	Yvonne Abbas	La Madeleine	300	Lille
4	11608	Collège	Lazaro	Marcq en Bl	300	Lille
5	11618	Collège	F. Dolto	Pont A Marcq	300	Lille
6	11694	Collège	Gambetta	Lys I Lan	300	Roubaix
7	11688	Collège	Lili Keller Rosenberg	Halluin	500	Tourcoing
8	11767	Collège	A. Terroir	Marly	300	Valenciennes

TOTAL

2 600.00 €

BILAN DEMANDES PAR LES A.S DE LA SUBVENTION CD 59 / 24-25



Email envoyé par le CD 59 le 01 septembre 2025 sur la boîte email établissement pour les AS suivantes :

- Collège Paul Langevin Avesnes les Aubert (600)
- Collège Lucie Aubrac Dunkerque (500)
- Collège Dupleix Landrecies (600)
- Collège Jean Rostand Le Cateau Cambrésis (600)
- Collège Henri Matisse Linselles (675)
- Collège Vauban Maubeuge (1340)
- Collège Pierre Ronsard Hautmont (300)
- Collège Robert Badinter Cambrai (710)

← ATTESTATION SUR L'HONNEUR
à compléter en renseignant
les anciennes coordonnées bancaires

- Collège Voltaire de Louches Voltaire (300)
- Collège Jacques Brel Louvroil (1500)
- Collège Robert Desnos Masny (300)
- Collège Saint Exupéry Steenvoorde (1020)
- Collège Paul Langevin Dechy (300)

← ATTESTATION SUR L'HONNEUR
à compléter en renseignant
les anciennes coordonnées bancaires

+
demander une attestation de détention
de compte auprès de la banque

- Collège Rosa Parks Roubaix (500)
- Collège Martha Desrumaux Lille (300)

← Doivent créer un nouveau numéro
SIREN au nom de l'association sportive

9545 euros



BILAN JEUNES OFFICIELS

2024-2025



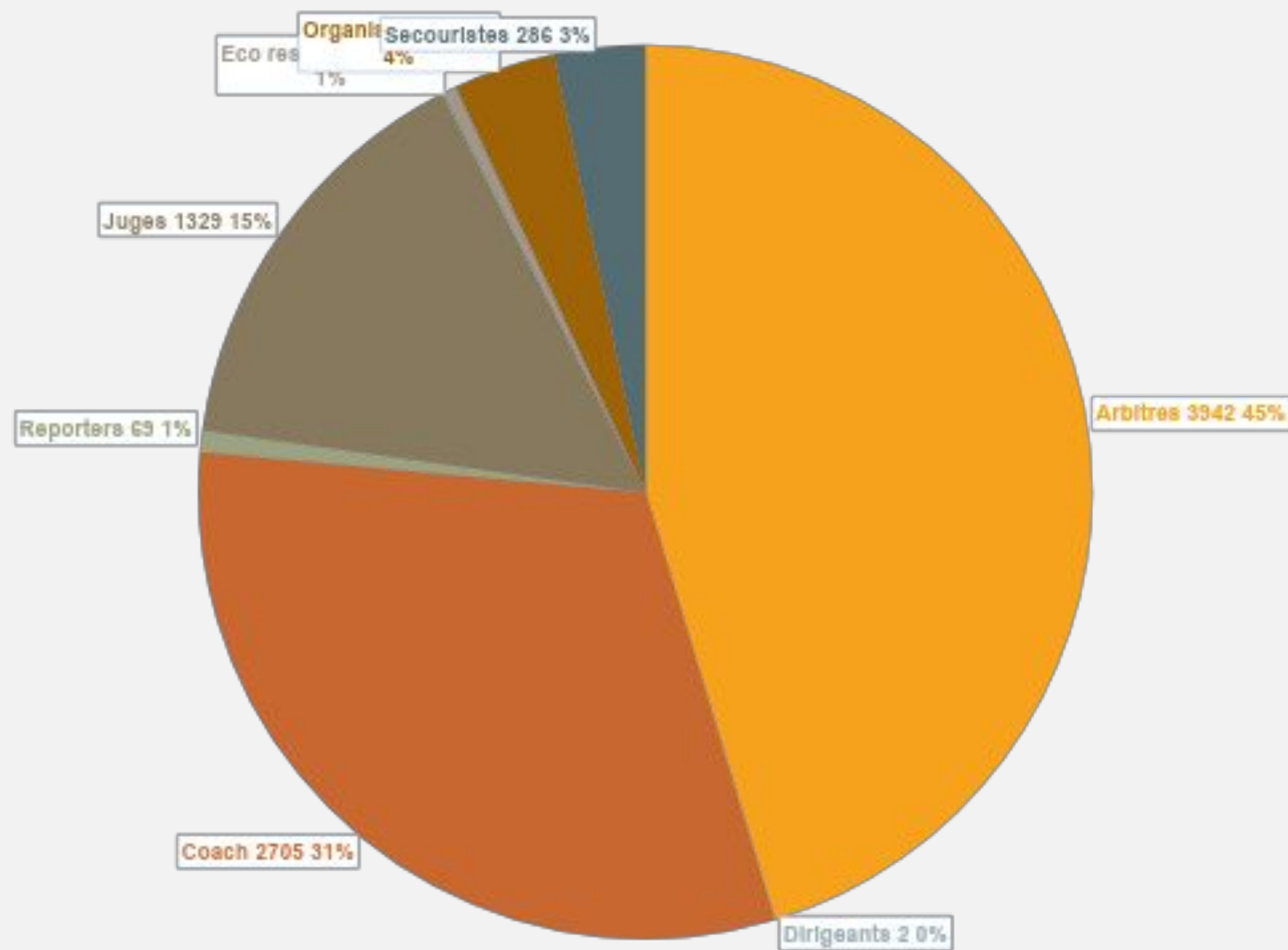
Combien de jeunes officiels
dans le département du Nord?

8701 jeunes officiels (7390 en 2024)
dont 4219 nouvellement certifiés

Le taux de nouveaux jeunes
officiels est de 48,5%



Quels jeunes officiels formés?





Evolution du nombre de jeunes officiels

Jeunes arbitres: +6,7%

Jeunes secouristes: +207 %

Jeunes Coachs: +32 %

Jeunes Juges: +15 %

Jeunes reporters: + 7,8%





BILAN SRAY

2024-2025



SAV **IR** **RO**ULER
à vélo

Bilan du dispositif

2024-2025



SAVOIR ROULER À VÉLO

*Un développement en
3 étapes*



Formation des enseignants et mise à disposition d'un kit matériel



Formation des élèves en établissement



Journée de validation du bloc 3 du SRAV (28 mai et 12 juin)



2 Formations (3 en 2024)

Beuvrages (31 janvier 2025)
- 9 enseignants
- 6 AS

Roubaix (25 février 2025)
- 25 enseignants
- 16 AS

34 enseignant(e)s (31 en 2024) formé(e)s issu(e)s de 21 A.S

Au total depuis le lancement du dispositif à la rentrée 2022 : **125 enseignants formés / 77 A.S engagées**

Étape 1



SAVOIR ROULER
à vélo



Étape 2



SAV  IR  ULER

à vélo

Formation élèves en établissement

Blocs 1, 2 et 3

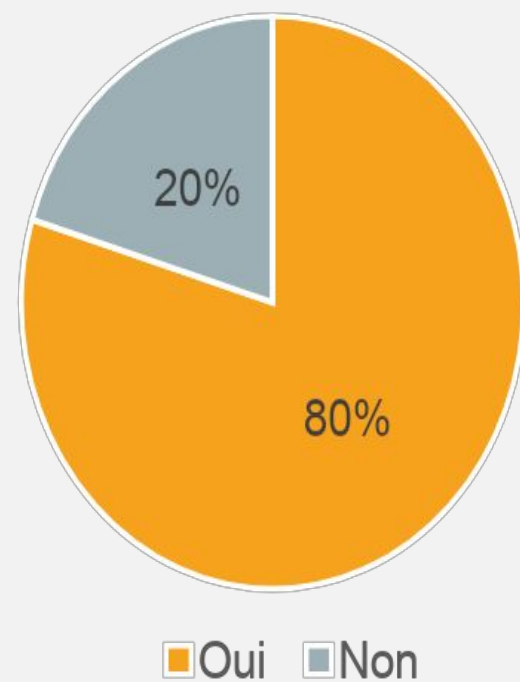


Résultats et validations Bloc 3 / Parcours SRAV UNSS 28 mai - 18 juin

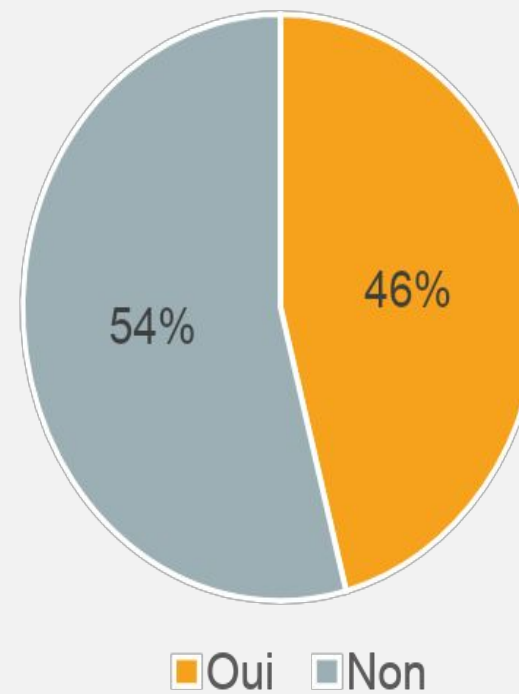
222 participants (211 en 2024) / 142 élèves validés (147 en 2024) / 64% de réussite (70% en 2024)



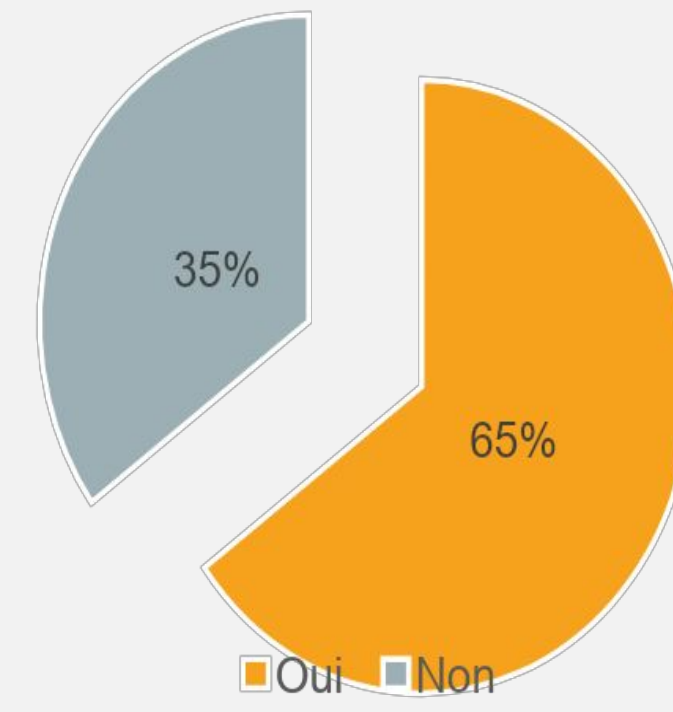
Bailleul (51 validés)



Lille (28 validés)



Ferrière-La-Grande (63 validés)



Bilan général des validations / SRAV UNSS 2024-2025

VALIDATIONS ÉTABLISSEMENTS + VALIDATIONS UNSS (28 mai et 12 juin)

Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3
1097	936	562

2595 Validations au total (+ 18,5% /2023-2024)

pour 1097 élèves (+ 27% /2023-2024)

9 nouveaux établissements participants



2

RENTRÉE 2025 LES NOUVEAUTÉS





UNE NOUVEAU DIRECTEUR NATIONAL





Jean-Marc SERFATY

Inspecteur Général de l'Education, des Sports et de la Recherche
mai 2021 - mai 2025

Délégué Académique à l'Action Sportive et à l'Olympisme, Inspecteur
d'Académie - IPR EPS

déc 2009 – oct 2022

Vice-Président de la Fédération Française de Badminton
2012 – 2014

Entraîneur National - Contrat de Préparation Olympique
Fédération Française de Badminton
1999 - 2007



“ Ma lettre de mission : consolider et faire évoluer la structure ”

“ Réfléchir dans une diversité de territoires tout en conservant l'ADN de l'UNSS ”

“ Développer les partenariats avec les fédérations dans la concertation et le dialogue ”



RÈGLEMENT FÉDÉRAL

LES AJUSTEMENTS





Ajustements – Rentrée 2025

ELEVES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

- L'inscription de l'activité et du profil de sportifs de haut niveau sur l'identifiant national de l'élève (INE)
 - Tous les élèves des sections sportives scolaires (SSS) et les élèves de profil 3 et 4 des sport-études sont autorisés à participer aux rencontres dans la catégorie Excellence ;
 - Tous les élèves sportifs de haut niveau identifiés en profil 1 et 2 sont autorisés à participer aux rencontres UNSS dans les activités (et extensions) dans lesquelles ils ne sont pas listés ;
 - Tous les élèves des SSS et des SE (tous profils) sont autorisés à participer aux rencontres UNSS dans des rôles de Jeunes Officiels
- Lorsque l'activité et le format de compétition le permet, les élèves des profils 1 et 2 seront invités à participer aux rencontres UNSS des sports dans lesquels ils sont listés sans être classés dans l'équipe de leur AS. Un rôle d'ambassadeurs est à travailler pour ces élèves.

CHAMPIONNATS et FESTIVALS NATIONAUX

- Les équipes Excellence devront être classées premières au classement scratch du championnat d'académie pour être qualifiables aux championnats de France.
- Imposer l'ordre de priorité des repêchages dans tous les championnats de France :
 1. Équipes Sport Partagé
 2. Équipes locales (du département ou de l'académie du service organisateur)
 3. Équipes des académies à forte densité de pratiquants dans l'activité

POINT D'ETAPE – Suivi RFSA



CATEGORIES COLLEGES

Ajustements – Rentrée 2025

Classes	Catégories	Année de naissance	Sports Collectifs ¹ (à finalité académique)		Sports Collectifs ¹ (à finalité nationale)		Sports Individuels ²	Activités Artistiques
6 ^{ème} - 1	Benjamin 1	2015	Benjamins (Filles possibles)	Benjamines	NON		Possible selon CMN	Collèges Mixtes
6 ^{ème}	Benjamin 2	2014						
5 ^{ème}	Benjamin 3	2013			Surclassement			
4 ^{ème}	Minime 1	2012	Collège Garçons (Filles possibles)	Collèges Filles	Collège Garçons (Filles possibles)	Collèges Filles	Collèges Mixtes	
3 ^{ème}	Minime 2	2011						
3 ^{ème} + 1	Cadet 1	2010						

1: Sauf pour le rugby
2: Sauf pour les sports de combat

Bilan :

- Le surclassement ne concerne que les 5^{ème} à l'âge (2013) et que les **sports collectifs**.
- Les Benjamin(e)s né(e)s en 2013 pourront être surclassés en sports collectifs catégorie Collèges sous réserve d'une demande de surclassement effectuée dès le début du championnat de district (formulaire Annexe 3 du RFSA).

POINT D'ETAPE – Suivi RFSA



CATEGORIES LYCEES

Ajustements – Rentrée 2025

Classes	Catégories	Année de naissance		Sports Collectifs ¹ (à finalité nationale)	Sports Individuels	Activités Artistiques
2 ^{nde} -1	Minime 2	2011		Surclassement	Lycées Filles	Lycées Mixtes
2 ^{nde}	Cadet 1	2010		Lycée Garçons (Filles possibles)		
1 ^{ère}	Cadet 2	2009				
Terminale	Junior 1	2008				
Terminale +1	Junior 2	2007				
Terminale +2	Sénior	2006		Participation au CF spécifique Lycée professionnel		

1: Sauf pour le rugby
2: Sauf pour les sports de combat

Bilan :

- Le surclassement des élèves de



Ajustements – Rentrée 2025

- Mise en cohérence des catégories de rencontres dans Opuss :
 - Compétition : rencontre de compétition qualificative tous niveaux
 - Animation : rencontre de promotion ou événementielle (ex: Lycéenne)
- Rappel sur la possibilité d'organiser des rencontres d'animation dans toutes les activités listées et proposées à l'UNSS
- Période interdite pour la programmation des championnats de France « Lycées » et « Lycées Professionnels » du 12 au 21 mai 2026
- Repousser la date limite de remontées des qualifications pour les championnats de France à 30 jours avant le début de chaque championnat
- Vigilance sur la programmation des championnats de France des « activités connexes » (exemple Jeux de l'UNSS et Athlétisme collèges ; Raid Nature et Course d'Orientation...)
- Assouplissement de la répartition budgétaire à l'initiative des services territoriaux dans une approche plus globale compte tenu des baisses de subvention des collectivités territoriales

POINT D'ETAPE – Suivi RFSA



FSA / CMN /
REGLEMENTS

Ajustements – Rentrée 2025

- Harmonisation des compositions d'équipes par groupes d'activités pour les Jeunes Officiels
 - Dans les sports collectifs : Jeune Arbitre non joueur et Jeune Coach non joueur ;
 - Dans les sports individuels : Jeune Arbitre, Jeune Juge non-compétiteur et Jeune Coach compétiteur, intégré à l'équipe ;
 - Dans les activités artistiques : Jeune chorégraphe danseur et Jeune regard non-danseur.
- Renouvellement des membres, place des professeurs d'EPS non spécialistes, rôle des cadres UNSS délégués techniques, rédaction d'un cahier des charges spécifiques et accompagnement des équipes organisatrices de CF,
- Stabilisation des règlements et des fiches sportives et artistiques sur 2 à 4 ans
- Proposition de formats de rencontres départementales et académiques permettant un format minimum pour la qualification et l'accueil d'équipes non conformes en animation.
- Révision / rédaction de « guide formation initiale » pour les rôles de jeunes arbitres, jeunes juges et jeunes coachs.
- Déclinaison des rôles de Jeunes officiels (en plus de la certification) pour une valorisation « clés en mains » dans les parcours citoyens au collège et dans Parcours sup au lycée.



OPUSS 2025-2026

LES ÉVOLUTIONS



Opuss Saison 2025-26

Les évolutions

→ Page d'accueil

The screenshot shows the Opuss 2025-26 home page. The left sidebar contains a navigation menu with the following items: Accueil, Structures, Personnes, Licences, Jeunes Officiels, Contenu informatif, Rencontres (circled in yellow), Extractions, Financier, UNSS en chiffres, and Administration. The main content area features a header with the season '2025 - 2026' and a navigation bar. Below the header are three summary cards: 'Licences' (0 total, 0 boys, 0 girls), 'Affiliations' (0 total, 1 pending validation), and 'Jeunes officiels' (0 total, 0 certifications). A 'Saisir ma licence' button is also present. An 'Important' notice states that generic accounts will be deactivated and personal access is required. The 'Demiers articles' section includes filters for 'Niveau' (DN, SR, SD, CD, AS), 'Région', 'Département', and 'District'. A 'Recherche' section is also visible. The bottom right features a grid of shortcuts: 'Ma structure', 'Mon carnet AS' (circled in yellow), 'Mes licenciés', 'Mes jeunes officiels', 'Mes rencontres' (circled in yellow), 'Mes résultats', 'Mes notifications', 'Mon calendrier', and 'Mes articles'. A yellow arrow points from the 'Recherche' section to the text 'un module de recherche a été ajouté pour les articles'.

Le terme
"compétitions"
est remplacé par
"rencontres"

un module de
recherche a été
ajouté pour les
articles

Ajout du raccourci "mon carnet d'AS"

Le raccourci "mes rencontres" (ex compétition) est plus visible

→ Inscription commune d'AS en convention

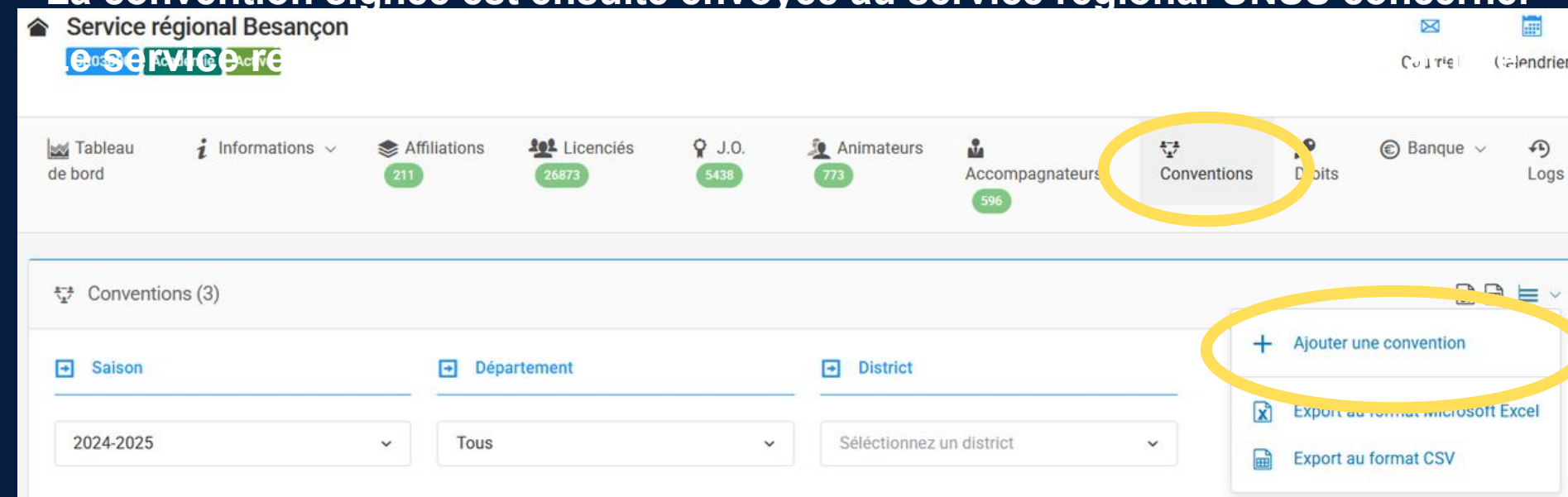
Suite à une période de test pour quelques AS sur l'année scolaire 2024-2025, deux AS en convention peuvent désormais s'inscrire ensemble à une rencontre UNSS sur Opuss.

Principe et activation

Une AS signe une convention avec une autre AS. Cela peut être :

- une convention entre un lycée et un LP (voir conditions dans le [RFSA](#))
- une convention entre deux LP (voir conditions dans le [RFSA](#))
- une convention entre l'AS d'un collège ou lycée et un établissement spécialisé (voir conditions dans le [guide d'accompagnement sport partagé](#))

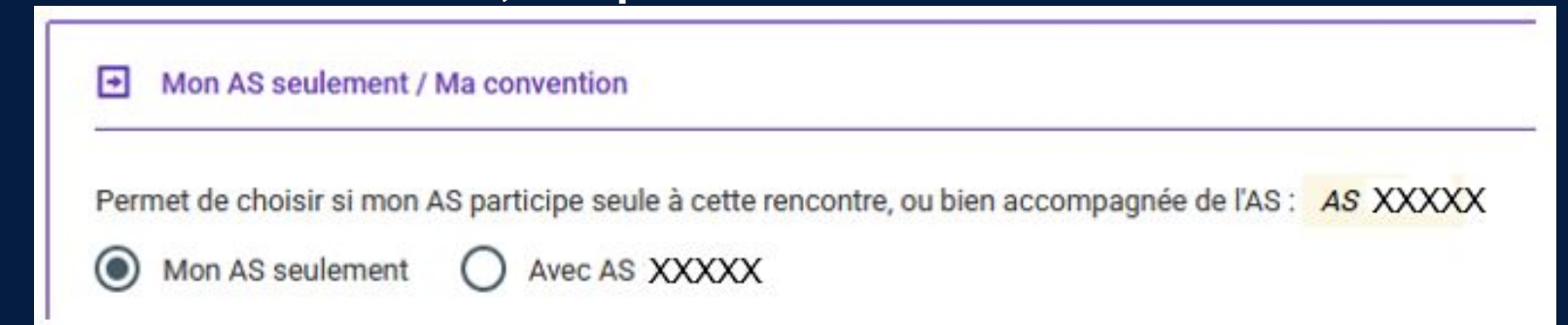
- La convention signée est ensuite envoyée au service régional UNSS concerné.



Inscription à une rencontre

L'AS A ou l'AS B peuvent s'inscrire individuellement à une compétition

- Si l'AS A s'inscrit, elle peut s'inscrire avec l'AS B.
- Si l'AS B s'inscrit, elle peut s'inscrire avec l'AS A.



Dans le cas d'une inscription commune :

- L'AS A peut inscrire des Licenciés/JO/Adultes de son AS et de l'AS B.
- L'AS B peut inscrire des Licenciés/JO/Adultes de son AS et de l'AS A.

Consultation des inscriptions AS et licenciés :

- L'AS A verra les inscriptions de son AS et de l'AS B et vice versa

A noter :

OPUSS permet pour l'instant de lier une seule convention de 2 AS.
Si une AS a plusieurs conventions, une AS ne pourra se lier sur Opuss que pour une convention.
Pour s'inscrire à une rencontre avec l'AS non liée sur Opuss par convention, on procèdera comme auparavant : inscription sur Opuss des deux AS distinctement et présentation de la



FICHE INSCRIPTION A.S

UN MODÈLE FOURNI PAR LA DN





Logo de l'AS

Association Sportive Du Etablissement XX de Ville XX Inscription 2025-2026

Cette fiche d'inscription est un exemple. En fonction de ce que vous souhaitez faire apparaître dedans, vous pouvez enlever tout ou partie, comme ajouter ce que vous souhaitez. En surligné jaune les informations à modifier. Les mentions en fin de page 2 sont à faire apparaître obligatoirement (cf. LC affiliation 2025-2026)

L'association sportive est encadrée par les enseignants d'EPS (et/ou éducateurs spécialisés) et permet à tous les élèves qui le désirent, de pratiquer une ou plusieurs activités sportives et/ou artistiques durant toute l'année scolaire et en complément des heures d'EPS.

L'AS pourra participer à des rencontres organisées par l'UNSS.

Les activités proposées, créneaux d'entraînements et lieux correspondants sont les suivantes :

Quoi	Tennis de table	Football	Escalade
Quand	Le mardi de 12h30 à 13h30 Le jeudi de 12h30 à 13h30	Le mercredi de 13h à 16h	Le lundi de 12h30 à 13h30 Le mercredi de 13h à 15h
où	Gymnase du collège	Plaine des jeux X	Mur du collège
Enseignant Référent	Monsieur X	Madame Y	Madame W

Quoi	Danse	Pétanque	Ajouter / supprimer lignes et Tableaux le cas échéant
Quand	Le vendredi de 12h à 13h	Le Mercredi de 13h à 15h	
Où	Salle polyvalente Y	Terrain de la mairie	
Enseignant Référent			

La cotisation à l'année est de X €.

Description possible de ce que comporte la cotisation (entraînement, compétitions, sortie, etc.)

Si vous souhaitez un T-shirt / gourde / casquette / etc. de l'AS, il faudra rajouter X €, soit :

X € pour l'année et toutes les activités, avec le XX (TS, Gourde, etc.) de l'Association Sportive

X € pour l'année et toutes les activités, sans le XX (TS, Gourde, etc.) de l'Association Sportive

[liste des possibilités non exhaustives]

Les étapes pour inscrire votre enfant à l'AS :

- Vous complétez le formulaire en page 2 de cette inscription 2025-26.
- Votre enfant ramène le document dûment complété accompagné de la cotisation (chèque, espèce, cb ou virement) à son enseignant d'EPS.
- L'enseignant d'EPS saisie les informations sur <https://opuss.unss.org/> et procède à l'inscription de l'élève.

Pour plus d'informations :

Mail équipe EPS ou enseignant d'EPS référent :

Lien site du collège / page facebook AS / instagram AS / etc.

Association Sportive de établissement XX de ville XX - Inscription 2025-26

Autorisations parentales

Je soussigné(e), Madame, Monsieur(mère, père, tuteur)

Tel: Mail parent : Mail élève :

Demeurant àautorise l'élève:

Nom :	Prénom :	Sexe :
Né(e) le : / /	Classe (2025-26) :	En situation de handicap : Oui / Non

à s'inscrire à l'Association Sportive de établissement XX de ville XX.

Activités souhaitées (par ordre de préférence, en fonction des places disponibles)

Choix numéro 1	Choix numéro 2	Choix numéro 3	Choix numéro 4

Autorisation de déplacement pour les créneaux d'AS (avant et après entraînement) :

J'autorise mon fils, ma fille à XXXXXXXXXXXXXXXX

Autorisation de déplacement pour les rencontres UNSS (rendez-vous à préciser à chaque rencontres) :

J'autorise mon fils, ma fille à XXXXXXXXXXXXXXXX

Je prends connaissance des mentions ci-dessous concernant le droit à l'image, les conditions d'utilisation des données, l'assurance et le règlementaire. Je coche les cases en connaissance de causes.

Un mail (si renseigné dans le formulaire d'inscription) vous sera envoyé pour confirmer les informations.

- Mention sur le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Lu et approuvé oui non

- Conditions d'utilisation des données à caractère personnel

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et notamment pour s'assurer du respect des conditions d'accès et de participation à ces compétitions, nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'UNSS présente, à cet égard, un intérêt légitime pour le traitement de telles données. L'adhésion à l'UNSS vaut donc autorisation pour cette dernière de collecter, d'enregistrer, de trier, de lister, de stocker les données nécessaires, y compris celles qui sont publiées ou communiquées par des tiers et qui permettent d'identifier les élèves n'étant pas autorisés, en application des articles 15 à 18 du règlement fédéral sportif et artistique de l'UNSS, à participer aux rencontres organisées dans les catégories Etablissement, Excellence et/ou Sport Partagé, notamment ceux inscrits au titre de l'année scolaire en cours :

- Sur les listes de sportifs (haut niveau, espoirs et collectifs nationaux) arrêtées par le ministre chargé des sports.
- Sur les listes des pôles fédéraux des parcours de performance fédéraux (PPF) établies par les fédérations sportives concernées.
- En sport-études dans l'activité sportive ou artistique concernée.

Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui le concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse daf@unss.org. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Lu et pris connaissance

- Mention sur les Assurances & le Règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération et du règlement fédéral sportif et artistique (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. Possibilité de souscrire à une garantie corporelle renforcée "LA sport +" de la MAIF pour un complément de 12,80€.

Lu et pris connaissance

Fait à le

Signature du responsable légal :



LES NOUVEAUTÉS

UNSS 59





UNE NOUVELLE ACTIVITÉ UNSS 59



LE LASER RUN

◆ Un projet de premier Championnat Départemental

◆ Une formule à définir

(compétition et/ou animation, catégorie open...)

◆ Une première implantation "envisagée" au Stadium





LES LYCÉES AU TROPHÉE DES CHAMPIONS



- ◆ Une cérémonie qui récompensera les podiums nationaux 24-25 des équipes d'A.S de collèges **et** de lycées.
- ◆ Les jeunes officiels nationaux 24-25 mis à l'honneur
- ◆ Une date encore à définir
- ◆ Une implantation au Stadium de Villeneuve d'Ascq





UN OUTIL POUR METTRE EN VALEUR LA JNSS DES A.S



Envoyez-nous 3 photos de votre JNSS en utilisant ce modèle : simple et rapide (3' chrono)

1

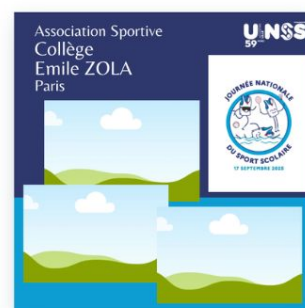


Scannez le QR code

Si vous avez déjà un compte canva : accédez directement au modèle et modifiez

Si vous n'avez pas de compte canva, connectez vous avec votre compte google, apple, facebook, mail...

Commencez à créer dès maintenant.



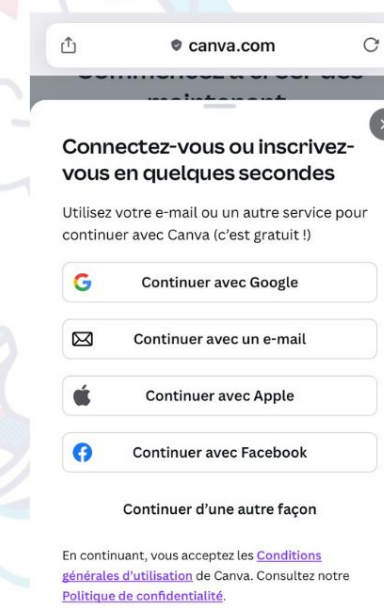
1080 x 1080 px

Modifier le modèle

Voir le modèle

AA canva.com

2



Connectez-vous ou inscrivez-vous en quelques secondes

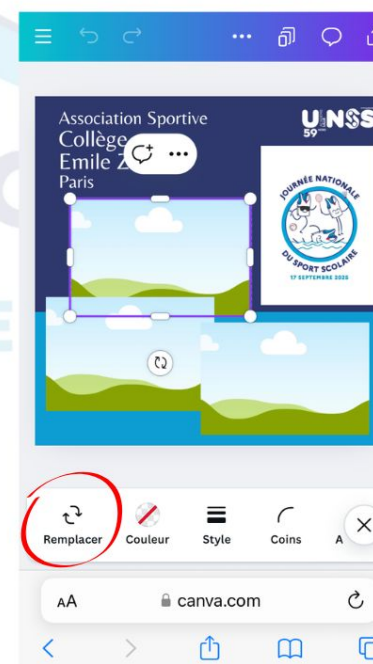
Utilisez votre e-mail ou un autre service pour continuer avec Canva (c'est gratuit !)

- Continuer avec Google
- Continuer avec un e-mail
- Continuer avec Apple
- Continuer avec Facebook

Continuer d'une autre façon

En continuant, vous acceptez les [Conditions générales d'utilisation](#) de Canva. Consultez notre [Politique de confidentialité](#).

3



Réalisez un "tap" sur chaque photo puis sur l'icone "remplacer" et choisissez une photo de la photothèque de votre téléphone

Réalisez un "tap" sur la zone de texte et modifiez le nom de votre établissement

Téléchargez votre design et envoyez-le par mail à **sd059@unss.org** avant le **26/09**



UN CARTON DE **TEE-SHIRT**
PARIS 2024 POUR CHAQUE A.S
DE COLLÈGE DU
DÉPARTEMENT

Chaque A.S pourra distribuer ses
tee-shirts comme elle le décide.

Notre idée: remettre un tee-shirt à chaque nouveau ou
nouvelle licencié(e) de 6ème ou 5ème.

(Attention : petite taille)





3

2025-2026
INFOS & RAPPELS





ORGANISATION SD UNSS 59

2025-2026



LUDOVIC LEMPENS

DSD

06.63.39.38.09

ludovic.lempens@unss.org

BENOIT DECAENS

DSDA

06.63.39.39.16

benoit.decaens@unss.org

EMMANUEL NICOLAS

DSDA

06.81.61.17.77

emmanuel.nicolas@unss.org

APSA

Arts du Cirque
 Danse Choregraphiée
 Hip-Hop
 Step
 Tir à l'arc
 Voile
 Sport Partagé

Sports Collectifs
 Badminton
 Tennis de table
 Gymnastique Acrobatique
 Gymnastique Artistique
 Challenge 6ème et Jeux UNSS
 Savoir Rouler à vélo
 Handballons nous vers 2028

Athlétisme Hivernal/Estival
 Course d'orientation
 Escalade
 Vtt
 Gymnastique rythmique
 Natation
 Water-Polo
 Pétanque
 Laser-run
 Challenge 5ème

Cross-Country - Amazone - Championnats de France - Trophée des Champions - CDUNSS

DOSSIERS

Gestion Administrative et
 Financière
 Relations DASEN et DAASEN
 Journée Départementale
 Formation JO

Formations SRAV Enseignants

Communication
 Réalisation visuels
 Formation Jeunes Reporters



AFFILIATION ET CONTRAT

2025-2026



Circulaire Affiliation

(consultable sur OPUSS)

Pas de changement

Pour rappel :

- Affiliation : 100€
- Base de calcul pour contrat licence personnalisé: 17,03€



LE CROSS

ÉDITION 2025





CROSS 2025-2026

Participation des AS de **130 euros** pour les nouvelles AS participantes ou ceux qui n'ont pas fait le cross en 2024-2025.

Sinon pour ceux qui ont participé en 2024-2025 : 65 euros de participation pour le CROSS.

Fiche d'inscription est jointe avec la LC CROSS et sur OPUSS.

Finale de District : Mercredi 12 novembre 2025. Sauf Douai le 05 novembre 2025.

- Envoyer et confirmer votre implantation de votre CROSS afin de préparer au plus vite la circulaire CROSS.
- Rappel : (Convocation et Jurys)

Finale Départementale : Mercredi 26 novembre 2025.

- Deux lieux différents pour la finale départementale : Stadium Lille Métropole à Villeneuve d'Ascq pour le Nord du Département et Douai pour le Sud du département. **Tous les lycées à Douai.**

Finale Académique : Mercredi 10 décembre 2025 dans le Pas de Calais.

CIRCULAIRE TRANSPORTS SD UNSS 59



LC TRANSPORT 2025-2026

PARTICIPATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL AUX FRAIS DE DEPLACEMENTS

Les participations financières ne seront versées que si tous les documents nécessaires sont en notre possession. (Demande – Facture – Inscription Opuss- Compte rendu de compétition- Résultats et ou feuilles de match – RIB – etc ...)

DEMANDES INDIVIDUELLES DES AS COLLEGES, LYCEES, LP

- Remplir correctement et entièrement la fiche de remboursement transport du SD Nord
- Envoyer la demande le plus vite possible en y joignant la facture et envoyer le tout en même temps
- Versement dans le mois après réception de tous les documents

A) Véhicules personnels

- Tarif 2025 / 2026 : **0,10€** x nombre de Km Aller x nombre d'élèves transportés.

B) Bus Individuel AS Collèges et Bus Lycées et LP :

- Tarif 2025 / 2026 : **0,10€** x nombre de Km Aller x nombre d'élèves transportés.

C) Mini-bus 9 Places :

- Remboursement à **50 %** du tarif France Cars et DLM ou autres- hors Gas-oil, péage et assurances. Remboursement en priorité sur le tarif France Cars et DLM le déplacement doit concerner au moins **5 élèves** plus l'accompagnateur.

D) Train :

- Tarif 2024 / 2025 : **0,15€** x nombre de Km Aller x nombre d'élèves transportés. (Base calcul Itinéraire Mappy)

!!! ATTENTION !!!

Si un transport collectif est organisé par le district, aucune demande de remboursement à titre individuel ne sera prise en compte par le service départemental. Si l'AS n'est pas à jour administrativement sur les statistiques « La vie des AS » pas de remboursement du SD Nord pour 2025-2026.

TRANSPORTS EN COMMUN DANS LA MEL COLLEGES, LYCEES, LP

* Billets de groupes ou billets individuels de carnets

- Remplir correctement et entièrement la fiche de remboursement transport du SD Nord.
- Agrafier ou coller tous les tickets transpole aller et retour (pas de photocopies) ou justificatifs
- Remboursement à **100 %** des tickets (Justificatifs Obligatoires).

!!! Remboursement sur le tarif groupe quand le déplacement concerne au moins 5 élèves plus l'accompagnateur !!!

TRANSPORTS COLLECTIFS

Organisation Districts

- Remplir correctement et entièrement la fiche de remboursement transport du SD Nord.
- Joindre les factures et les bons de commandes détaillés des transports
- Remboursement à **75 %** si le déplacement concerne :
 - * un ou plusieurs établissements
 - * et minimum 35 élèves dans le bus.

!!!! ATTENTION !!!!!

- Prise en compte des transports collectifs à **75 %** du niveau district au niveau départemental ainsi que pour les événements UNSS (Amazone - Challenge 5° et 6°- Handballons nous - Rando Verte-) pour 2025-2026.
- Attention exercice comptable du 01/09/25 au 31 /08/2026. Les demandes de remboursement doivent impérativement être envoyées au service départemental **avant le 30 juin de l'année en cours**. Exemple transport du 19 Octobre 25 et du 06 Mai 2026 avant le 30/06/26. Aucune demande ne sera acceptée après cette date étant donné que le SD doit rendre ses comptes à l'UNSS Nationale pour fin d'exercice comptable.

CROSS UNSS 2025-2026

Mutualisation des transports 1^{er} et 2^{ème} tours :

- Participation de **65,00 €** pour les A.S. ayant participé en 2024-2025.
- Participation de **130,00 €** pour les A.S qui n'ont pas participé à l'édition 2024-2025.

Prise en charge des transports et frais d'organisation à 100 % du District à l'académie.



RAPPELS

ADMINISTRATIFS et FINANCIERS





RAPPEL POUR LES A.S

**Tous les documents administratifs utiles pour les A.S
sont à retrouver sur OPUSS:**

**« Gestion Administrative des A.S Département du
NORD 2025-2026 »**



QUELQUES DATES À RETENIR





QUELQUES DATES À RETENIR

Du 09/09 au
17 / 09

AG DES DISTRICTS UNSS

17/09

JOURNÉE NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE
« Le sport, c'est d'abord du plaisir ! »



15/10

RAID D'AUTOMNE SR UNSS

21/01

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES JEUNES OFFICIELS

25/03

AMAZONE UNSS (CAMBRAI)

25 au
29/05/26

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS PETANQUE COLLÈGES et LYCÉES
(SIN-LE-NOBLE)



Union Nationale du Sport Scolaire

Service Départemental UNSS 59

20 avenue de la Chatellenie, 59650 Villeneuve d'Ascq

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
sur notre site internet www.unss.org

Et sur nos réseaux sociaux :

